

## CDI : les sources de financement

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents tous supports</li> <li>• Abonnements périodiques</li> <li>• Logiciels</li> <li>• Fournitures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget établissement (crédits d'enseignement), à négocier suivant analyse des besoins. Chapitre A1 6181. Négociation en novembre. Possibilité de partager des dépenses avec certaines disciplines en fonction d'un projet. Dans certains établissements les crédits sont entièrement gérés par le CDI.</li> <li>• Carip : tous les ans en septembre, proposition de financement de logiciels, cédérom, matériels informatiques pour enrichir les fonds pédagogiques de l'établissement. Les crédits arrivent fin décembre / début janvier.</li> <li>• Crédits sur le budget du FSE : le dernier "livre bleu des documentalistes" confirmant la légalité de cette possibilité dans la mesure où il est possible d'inventorier et repérer facilement les documents achetés par ce biais.</li> <li>• Dans certains établissements :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonds lycéen : abonnement au CIDJ</li> <li>○ Taxe d'apprentissage : livres et abonnements pour les formations spécifiques</li> <li>○ Dotation des associations de parents d'élèves.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les fournitures sont parfois comprises dans un budget établissement globalisé pour ce genre d'achats.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses liées aux activités interdisciplinaires (TPE, IDD...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget établissement.</li> <li>• Crédits "projet d'établissement" (IA pour les collèges, rectorat pour les lycées).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de projets spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget établissement (crédits d'enseignement).</li> <li>• Permis de réussir (Lycée).</li> <li>• Club chèque culture.</li> <li>• OPRA (actions en faveur de l'orientation-Collège).</li> <li>• Crédits "projet d'établissement": les projets sont demandés en avril/mai pour l'année scolaire suivante. Ils doivent être précis, argumentés, et refléter un travail inter disciplinaire. Ils doivent être budgétisés. Il faut remplir des formulaires particuliers et cocher les partenaires financiers sollicités (ils varient selon la thématique du projet...) : Conseil général, Conseil régional, DRAC, FAS, Service social, Santé, Préfecture...</li> <li>• Classe à PAC (MAC rectorat).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements (matériel, mobilier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget établissement.</li> <li>• Programme spécifique d'équipement informatique des lycées (région) des collèges (conseil général).</li> <li>• Subventions spécifiques des collectivités locales pour le mobilier lors de restructurations.</li> </ul>